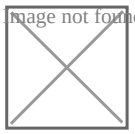

séparation avec maison et enfant en commun

Par **sonia 13**, le **11/08/2011** à **17:20**

bonjour,
je désirerai connaitre tous mes droits au sujet de la garde de mon enfant ainsi de savoir si je suis obligée de vendre la maison pour récupérer mes biens investi ou pas
merci de me répondre rapidement si cela vous est possible

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **17:27**

ça dépend du contexte, vous n'en dites pas assez

Par **sonia 13**, le **11/08/2011** à **17:36**

on a une maison en commun depuis l'année dernière et il souhaiterai la garder mais je ne sais pas s'il peut et savoir si j'ai le droit de récupéré l'argent que j'ai investi ou s'il faut la vendre.
et pour mon fils je voudrais savoir si je suis obligé de prendre un avocat pour saisir le juge des affaires familiales ou pas alors que nous ne sommes pas marié.
en fait j'ai un million de questions qui me trotte dans la tete et savoir tous les droits que j'aurai en étant mère célibataire d'un enfant de 5 mois
merci

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **17:39**

Pour la maison, il va falloir qu'il rachète votre part (donc devant notaire). Et que le crédit commun soit soldé surtout (sinon, vous pourriez ne plus avoir la maison et devoir payer seule le crédit)

Pas besoin d'avocat pour saisir le JAF mais si la situation est conflictuelle, il faut mieux en avoir un

Par **sonia 13**, le **11/08/2011** à **17:44**

par contre la maison a prit de la valeur depuis qu'on l'a acheté car nous avons rajouté une piscine hors sol ainsi qu'un studio qui n'est pas totalement fini donc est ce que je dois faire venir un expert pour déterminer de la valeur ou pas ?

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **17:54**

Oui, il faut faire estimer la maison.
Qui a payé la maison ? Les apports, le crédit, les travaux ?

Par **sonia 13**, le **11/08/2011** à **18:12**

il n'y a pas eu d'apport à la maison, le crédit est payé 50/50 et les travaux c'est lui car moi je paye toute les factures ainsi que les courses de la maison

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **19:25**

Aie. Vous n'êtes pas marié, donc il n'y a pas de mise en commun, il ne faut jamais se répartir les dépenses autrement que 50/50 sur chaque dépense.
Il peut faire valoir son apport pour les travaux
et pour le pret, qui rembourse ?

Par **sonia 13**, le **11/08/2011** à **20:51**

pour le pret c'est 50/50

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **21:59**

Un pret 50/50 ça n'a pas de sens.
Je suppose que c'est un pret commun où les deux sont co-emprunteurs (ce qui signifie que l'organisme de crédit peut exiger d'un seul qu'il paye la totalité)
Ensuite, qui a remboursé les échéances et comment ?

Par **jeff14**, le **18/08/2011** à **15:40**

Bonjour,
Je m’immisce dans ce fil. Je suis, en gros, dans la même situation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Faut-il faire expertiser la maison même s'il n'y a eu aucun travaux significatif ? les prix du marché immobilier ayant à priori peu fluctués entre 2009 et 2011.

Garder la maison, cela fait 1 an et demi que l'on y habite, est-ce que cela peut avoir un sens pour de jeunes enfants ? 6 et 9 ans. Quitter la maison c'est aussi quitter le village et probablement l'école mais peu d'amitié. C'est garder un ancrage.
Hormis les enfants je n'ai pas de "lien" avec cette maison, le seul intérêt que j'y trouve c'est que je suis en dépression, dans une situation de grosse fatigue , de confusion mentale (j'ai aussi de gros bagages). J'ai peur que cela ne favorise une rancœur de ma conjointe qui retournera probablement en appartement. De plus selon son nouveau logement, il y a peu de possibilité à proximité, le choix de l'école pourra se poser.
Faire table rase ? C'est brutal mais clair ... moins de confusion peut-être, comme celle du retour ...

Cordialement,

Par **Domil**, le **18/08/2011** à **18:31**

[citation]Je m’immisce dans ce fil. [/citation] mauvaise idée

Par **jeff14**, le **19/08/2011** à **09:30**

Désolé d'avoir perturbé ce forum follement actif.
je ne dois pas avoir le profil du bon CLIENT.

Par **Domil**, le **19/08/2011** à **10:33**

Non, créez votre propre question

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés